

# Règlement du Concours 2024

## « Jardins fleuris et Eco-potagers »

*La Ville de Trélissac, en partenariat avec L'EREA Joël Jeannot et Jardiland Trélissac, organise le concours « Jardins Fleuris et Eco-potagers ».*

### Article 1 - Objectif

Reconnaitre et valoriser les habitants qui prennent part à la mise en valeur de ville et qui contribuent activement à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles.

### Article 2 - Les conditions de participation

Concours ouvert gratuitement aux particuliers résidant dans la commune de Trélissac.

### Article 3 - Inscription et catégories :

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du règlement joint à la fiche d'inscription ainsi que des décisions prises par le jury.

Deux catégories d'inscription :

1. Jardins fleuris visibles de la rue
2. Eco-Potager

### Article 4 – Date de passage du jury :

Le jury est composé d'un élu de la ville, d'un employé municipal, accompagnés par les partenaires de l'opération.

- Pour la catégorie jardins fleuris le jugement s'effectue depuis la voie publique courant du mois de mai.

- Pour la catégorie Eco-potager, le jury appréciera le potager et la démarche en présence du candidat **le mercredi 3 juillet 2024 après-midi.**

### Article 5- Critères de sélection

**Catégorie 1- Qualité du fleurissement** en tenant compte de l'esthétisme, de l'originalité et de la qualité de réalisation.

**Catégorie 2- L'aspect et le choix agencement de l'éco-potager**

**Pour les deux catégories :** Prise en compte des critères de développement durable écologique (diversité, choix des plantes, association de plantes, aménagement pour étendre la biodiversité, pour réduire la consommation d'eau, compostage, paillage..)

*Pour la catégorie jardins fleuris, ces pratiques pourront être décrites en remplissant une fiche des pratiques à renseigner.*

### Article 6- Palmarès

Le palmarès est doté de bons d'achat de la mairie de Trélissac et de Jardiland Trélissac, de récompenses offertes par l'EREA.

Les participants se retrouveront au cours de la cérémonie officielle de remise des prix du concours, organisée par la Ville de Trélissac et ses partenaires, courant octobre.

### Article 7 : Coup de pouce partenaire Jardiland Trélissac

Jardiland Trélissac propose aux participants des avantages avec la carte de fidélité (gratuite). Il offre un bon d'achat de 15 € à partir de 180 € d'achat entre le 15 mars et le 15 juin 2024 sur le magasin (hors internet et click and collect). Il faut avoir consommé au moins 50% en végétal. (Pour les dépenses de plus de 300€, un bon d'achat de 30€). Il faut garder les tickets et les présenter au magasin à partir du 15 juin au 15 juillet 2024 pour bénéficier de la carte cadeau valable 1 an à partir de la date d'émission. Offre valable en un seul passage en caisse et seulement sur votre magasin Jardiland Trélissac.

### Article 8 – Droit à l'image

Par l'inscription au concours les candidats autorisent gracieusement la ville de Trélissac à utiliser et publier les photos des espaces faisant l'objet du concours ainsi que celles des candidats et lauréats prises lors des animations et événements liés au concours.

### Article 9 : Disposition diverses

La Ville de Trélissac se réserve le droit d'annuler le concours en cas de force majeure et de modifier le présent règlement ; toute modification a un effet immédiat.

# Questionnaire sur les pratiques pour la catégorie Jardins Fleuris

*Il a vocation à aider le jury dans la notation concernant les critères de développement durable et également à sensibiliser aux éco gestes dans les jardins.*

*Plusieurs réponses sont possibles par question*

## Quels types de végétaux utilisez-vous ?

- Des plantes pérennes
- Des plantes annuelles Autres (précisez ci-dessous)

## Comment vous procurez vous vos plantes ?

- Achat
- Troc/échange
- Division
- Semis
- Autres (précisez ci-dessous)

**Pour favoriser le développement des végétaux, mettez-vous en place des techniques pour enrichir votre sol ou votre support de plantation ?**

- Oui
- Non

## Si oui, lesquelles ?

- Terreau enrichi
- Engrais acheté dans le commerce
- Compost
- Autres (précisez ci-dessous)

## Arrosage

**Quelles techniques utilisez-vous pour l'arrosage ?**

- Arrosage automatique (goutte à goutte, asperseurs...)
- Arrosage manuel (arrosoir, tuyau)

## Provenance

- Eau provenant du réseau d'eau de ville
- Eau issue d'un récupérateur d'eau de pluie
- Eau issue d'un puits privé

## Fréquence\*

- Tous les jours
- Une fois par semaine
- Plusieurs fois par semaine
- En fonction des besoins

## Lutter contre les herbes spontanées

Mettez-vous des techniques en place pour lutter contre les herbes spontanées ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

- Désherbage manuel
- Désherbage mécanique Paillages Plantes couvre-sol
- Autres (précisez ci-dessous)

## Mettez-vous des actions en place pour favoriser la biodiversité ?

- Utilisation de plantes mellifères
- Utilisation de plantes auxiliaires
- Niches écologiques,
- Hôtels à insectes
- Taille douce des arbustes
- Tonte différenciée
- Semis de prairie fleurie
- Mise en place de ruches
- Utilisation de produits respectueux de l'environnement
- Autres (précisez ci-dessous)

De quelle manière gérez-vous vos déchets verts ?

- Compost
- Broyage pour paillage
- Déchetterie
- Autres (précisez ci-dessous)

## Ravageurs ou maladies

**Rencontrez-vous des problématiques relatives à la présence de ravageurs ou de maladies ?**

- Oui
- Non

Si oui, quelles sont vos méthodes de lutte ?

- Produits de traitement biologiques
- Utilisation d'insectes auxiliaires
- Changement de végétaux
- Autres (précisez ci-dessous)